

*Vision commune – Avenir commun*

# *Plan d'action* du Cadre de renouveau pour les pêches 2018–2020



**Vision commune – Avenir commun  
Plan d'action du Cadre de renouveau pour les pêches 2018–2020**

Province du Nouveau-Brunswick  
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-1974-5 (imprimé)  
ISBN 978-1-4605-1973-8 (en ligne, PDF)

11987 | 2019.01 | Imprimé au Nouveau-Brunswick



## Message du ministre Ross Wetmore

Les secteurs du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick sont des moteurs économiques importants, qui créent des milliers d'emplois dans nos collectivités rurales et côtières.

En 2017, le Nouveau-Brunswick était la deuxième province exportatrice en importance de poissons et de fruits de mer, ses exportations s'élevant à plus de 1,7 milliard de dollars, soit une hausse de 153 % par rapport à 2007, année durant laquelle nous avons commencé à travailler à l'élaboration de notre Cadre de renouveau pour les pêches (CRP). Il s'agit d'une indication claire que le travail effectué en lien avec le CRP a eu une influence positive considérable sur nos secteurs du poisson et des fruits de mer dans la province; et nous devrions tous en être très fiers!

À titre de ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, je m'engage à travailler sans relâche pour concrétiser la vision d'une industrie de la pêche et de la transformation des produits de la mer à la fois durable, rentable et autosuffisante. Le Plan d'action du Cadre de renouveau pour les pêches 2018-2020 assurera la croissance soutenue et le succès de notre industrie des poissons et des fruits de mer pendant plusieurs années à venir.

L'industrie de la pêche est fondée sur notre principal atout, c'est-à-dire notre capacité à répondre aux demandes du marché en offrant des produits de qualité, tout en continuant à miser sur la durabilité. L'image de marque des pêches du Nouveau-Brunswick est essentielle pour nous aider à consolider notre réputation déjà enviable, tant à l'échelle nationale qu'internationale, voulant que nous soyons prêts et équipés pour répondre à la demande du marché mondial.

Les objectifs du Plan d'action visent à tirer profit de la renommée du Nouveau-Brunswick pour ses produits de la mer de qualité exceptionnelle et ses pratiques durables. Le plan d'action se concentrera également sur la contribution à l'économie provinciale globale du Nouveau-Brunswick, ainsi que sur la durabilité et la viabilité de nos collectivités côtières. Les Premières Nations ont une relation unique avec les poissons et les fruits de mer, et cette relation a joué un rôle important sur le plan de la culture et de la subsistance. Le gouvernement provincial s'engage à promouvoir les partenariats interentreprises pour les Premières Nations qui souhaitent s'établir dans le secteur des pêches, ou qui sont déjà établies dans ce secteur.

Le secteur des pêches est une ressource précieuse qui doit être gérée dans l'intérêt de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. Je me réjouis à l'idée de pouvoir contribuer à ce qu'il demeure viable et rentable et qu'il contribue à la croissance de notre province et au tissu social de nos localités côtières dans l'intérêt des générations futures.



## Introduction

En 2008, l'industrie et le gouvernement ont élaboré le Cadre de renouveau pour les pêches (CRP), qui présentait une nouvelle vision pour les industries de la pêche commerciale et de la transformation— une vision d'une pêche durable, économiquement viable et autosuffisante. Le CRP a déterminé une orientation stratégique pour les secteurs du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick afin de maintenir et faire croître leur position de contributeurs importants au bien-être économique de la province et des collectivités rurales et côtières. Pour faciliter ce processus, des plans d'action sur plusieurs années ont été élaborés pour déterminer le travail à effectuer afin que l'industrie et le gouvernement atteignent les objectifs fixés dans le CRP.

Plusieurs réalisations en lien avec le CRP ont été faites en collaboration au cours des 10 dernières années. Voici certains points saillants :

- Promulgation d'une nouvelle *Loi sur le traitement des poissons et des fruits de mer* en 2014 faisant en sorte que la législation se concentre sur des produits de meilleure qualité provenant du Nouveau-Brunswick et le soutien de l'innovation, de la diversification et de la compétitivité;
- Obtention de la certification du Marine Stewardship Council (MSC) pour la pêche du homard, de la crevette et du crabe des neiges;
- Poursuite des efforts en vue de développer les marchés au sein de l'Union européenne et Asie;
- Lancement de la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux pour augmenter localement la visibilité des produits du Nouveau-Brunswick;
- Collaboration de la province à l'élaboration de projets liés à des techniques de mise en œuvre se traduisant par l'augmentation de l'efficacité et la création de possibilités de développement économique dans le secteur des biosciences;
- Travail en collaboration avec les organisations de pêche afin de dresser l'inventaire de la flotte et de recenser les données socioéconomiques qui ont un effet sur leur réussite;
- Investissements dans les trois centres de service maritime afin que l'industrie dispose des infrastructures appropriées.

Depuis la mise en œuvre du CRP, la valeur des exportations de poisson et de produits de la mer du Nouveau-Brunswick a connu une augmentation de 153 %, passant de 667 millions de dollars en 2007 à 1,7 milliard de dollars en 2017. Nous devrions tous être très fiers de ces réalisations et de ce qu'elles apportent à notre province.

Afin de maintenir l'élan, l'industrie et le gouvernement se sont rencontrés en 2017 afin de discuter de la pertinence actuelle du CRP et de ses cinq objectifs initiaux. À la suite de cette rencontre, le CRP a été approuvé de nouveau avec un engagement renouvelé de la part de l'industrie et du gouvernement à collaborer pour faire croître le secteur du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick. Les secteurs d'intervention précis sur lesquels le gouvernement et l'industrie doivent se concentrer au cours des prochaines années ont été déterminés. Ceux-ci comprennent les éléments suivants :

- Soutien constant de l'industrie dans son adaptation aux exigences du marché en matière de certification attestant la durabilité, la salubrité et la qualité des aliments. Cela tient compte de la réalité à laquelle nous faisons face en partageant des espaces marins avec des espèces en péril, comme la baleine noire de l'Atlantique Nord.
- Maintien et élargissement de notre clientèle aux États-Unis, tout en cherchant à accroître notre présence dans d'autres marchés, comme l'Asie et l'Europe.
- Encouragement à la mise au point de nouveaux produits, processus et technologies vertes pour les produits ou les sous-produits des pêches ou de l'aquaculture.
- Appui à l'industrie par l'entremise des gouvernements provinciaux et fédéral en vue de résoudre les pénuries de main-d'œuvre chroniques.
- Poursuite du dialogue avec les Premières Nations dans le but de promouvoir les partenariats entre entreprises et l'échange d'information afin d'améliorer les pratiques exemplaires.

Ce ne sont là que quelques-unes des activités qui seront soutenues dans le cadre du Plan d'action 2018-2020. Ces mesures sont essentielles à la réalisation de la vision d'une pêche renouvelée et durable au Nouveau-Brunswick. La réussite dépendra de la présence continue de tous les partenaires qui s'engageront à entreprendre, appuyer et réaliser les travaux nécessaires pour concrétiser les principes contenus dans le Cadre de renouveau pour les pêches.



# Objectifs

Conformément à la vision d'un secteur des pêches du Nouveau-Brunswick qui soit durable, économiquement viable et autosuffisant, on a établi cinq objectifs servant de base pour déterminer nos actions à l'égard des pêches et de la transformation des produits de la mer en vue de réaliser le renouveau des pêches.

Pour démontrer que nos efforts ont l'effet souhaité pour consolider l'avenir des pêches au Nouveau-Brunswick, des indicateurs de rendement identifiés pour chacun des objectifs fixés seront vérifiés. Ceci sera fait afin de nous assurer que nous avons les renseignements nécessaires pour continuer de prendre des décisions éclairées concernant le renouveau de notre industrie.

## Objectif 1

*Confirmer la renommée dont jouit le Nouveau-Brunswick pour ses produits de qualité exceptionnelle et ses pratiques qui garantissent la durabilité de nos ressources halieutiques*

L'industrie de la pêche redéfinie sera fondée sur notre principal atout, c'est-à-dire pouvoir répondre aux demandes du marché en offrant des produits de qualité. Elle misera également sur la durabilité pour répondre à la pression croissante des consommateurs et des détaillants qui veulent une attestation que les produits de la mer offerts au sein des marchés neufs et existants proviennent d'une pêche gérée de manière durable. Ces initiatives favoriseront notre compétitivité à l'échelle mondiale au fur et à mesure que plus de pêcheurs et de transformateurs adopteront de telles pratiques et atteindront les normes de certification de la qualité et de la durabilité visées.

### Mesures

- Les entreprises du Nouveau-Brunswick respectent diverses normes de certification de la durabilité et de la qualité et preuves de traçabilité.
- Les entreprises du Nouveau-Brunswick embarquant dans les initiatives d'amélioration de la qualité.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2018–2020
Amélioration de la qualité	En collaboration avec divers partenaires, lancer des projets ciblés pour établir divers systèmes d'amélioration de la qualité aux stades de la récolte, du débarquement ou de la transformation, et ce, pour toutes les espèces. Collaborer avec l'industrie pour continuer à renseigner et à sensibiliser les acheteurs de poisson et à assurer le respect des dispositions en matière de permis, conformément à la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer.
Certification	Collaborer avec l'industrie et d'autres organismes, dans le cadre de programmes et d'initiatives d'aide à coûts partagés, pour résoudre les problèmes et relever les défis de l'industrie en ce qui concerne les preuves de durabilité et de traçabilité demandées par les marchés du poisson et des fruits de mer.



# Objectifs

## Objectif 2

*Diversifier les entreprises de pêche et de transformation des produits de la mer et les axer sur le marché*

La demande du marché doit être au centre de toutes les décisions concernant l'activité commerciale, en commençant par un stade de développement des produits qui accorde la priorité aux produits de la mer à valeur ajoutée à l'égard desquels une demande s'est fait sentir. Nous devons continuer de bien servir nos marchés actuels, mais nous utiliserons aussi les études de marché et l'information commerciale pour aider les entreprises à diversifier leurs marchés et leurs lignes de produits afin de veiller à ce que tous les produits offerts répondent à la demande de la clientèle, tant existante que nouvelle. L'image de marque des pêches du Nouveau-Brunswick sera essentielle pour nous aider à établir cette renommée à l'échelle canadienne et internationale et pour indiquer que nous disposons des connaissances et des compétences pour répondre aux demandes du marché.

### Mesures

- Initiatives de développement de nouveaux produits.
- Détermination de nouveaux marchés et accès à ceux-ci.
- Promotions de nos produits de la mer afin de supporter les fournisseurs de ces produits du Nouveau-Brunswick.
- Volume et valeur des exportations.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2018–2020
<b>Meilleurs programmes de promotion et de développement des marchés</b>	Collaborer avec des représentants commerciaux et des fournisseurs de produits de la mer lors d'activités promotionnelles. Faire la promotion des produits de la mer au sein des marchés importants, comme les États-Unis, l'Union européenne et l'Asie, ainsi qu'au Canada.
	Effectuer des recherches et fournir à l'industrie de l'information commerciale par rapport aux tendances commerciales, aux possibilités de nouveaux produits et formats de produits qui s'offrent, aux nouveaux marchés, aux enjeux relatifs à l'accès aux marchés, aux barrières à l'entrée, etc.
<b>Accords sur le commerce</b>	<i>Accord économique et commercial global (AECG); Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP); Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC); Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• Cerner les possibilités d'accès à de nouveaux marchés au sein de l'Union européenne, en Corée du Sud et dans les pays qui participent au PTPGP et encadrer les entreprises qui veulent accéder à ces marchés.</li></ul>



# Objectifs

## Objectif 3

*Promouvoir des entreprises productives et compétitives sur le plan mondial qui s'engagent activement dans l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies*

L'investissement dans l'innovation et la recherche-développement nous aidera de trois façons distinctes :

1. Il favorisera l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux procédés ainsi que la mise au point de bioproduits qui permettront à notre industrie d'être compétitive à l'échelle mondiale;
2. Il permettra la création d'emplois à temps plein hautement spécialisés et bien rémunérés; et
3. La réalisation conjointe d'études de marché nous donnera accès à des renseignements dont les pêcheurs et les transformateurs ont besoin pour mettre au point de nouveaux produits en réponse à la demande du marché et pour améliorer leur capacité d'accès aux nouveaux marchés, ce qui augmentera le volume et la valeur de nos exportations.

### Mesures

- Volume et valeur des exportations.
- Nouveaux produits et bioproduits lancés.
- Gains d'efficacité dans la production.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2018–2020
<b>Développement de produits et amélioration de la productivité</b>	Appuyer la recherche et le développement axés sur les nouveaux produits de la mer, l'automatisation et les améliorations technologiques dans les usines de transformation du poisson et des fruits de mer. Aider à la modernisation des installations de transformation d'avant-garde qui sont concurrentielles à l'échelle mondiale et capables de répondre aux exigences en matière d'exportation.
<b>Partenariat au chapitre de l'innovation</b>	Collaborer avec l'industrie, d'autres organismes gouvernementaux et des établissements de recherche pour réduire les coûts et les risques associés à la mise en valeur des produits biologiques marins et pour appuyer des projets scientifiques innovateurs pouvant contribuer à la viabilité à long terme du secteur, notamment les technologies vertes et les pratiques répondant aux préoccupations climatiques.

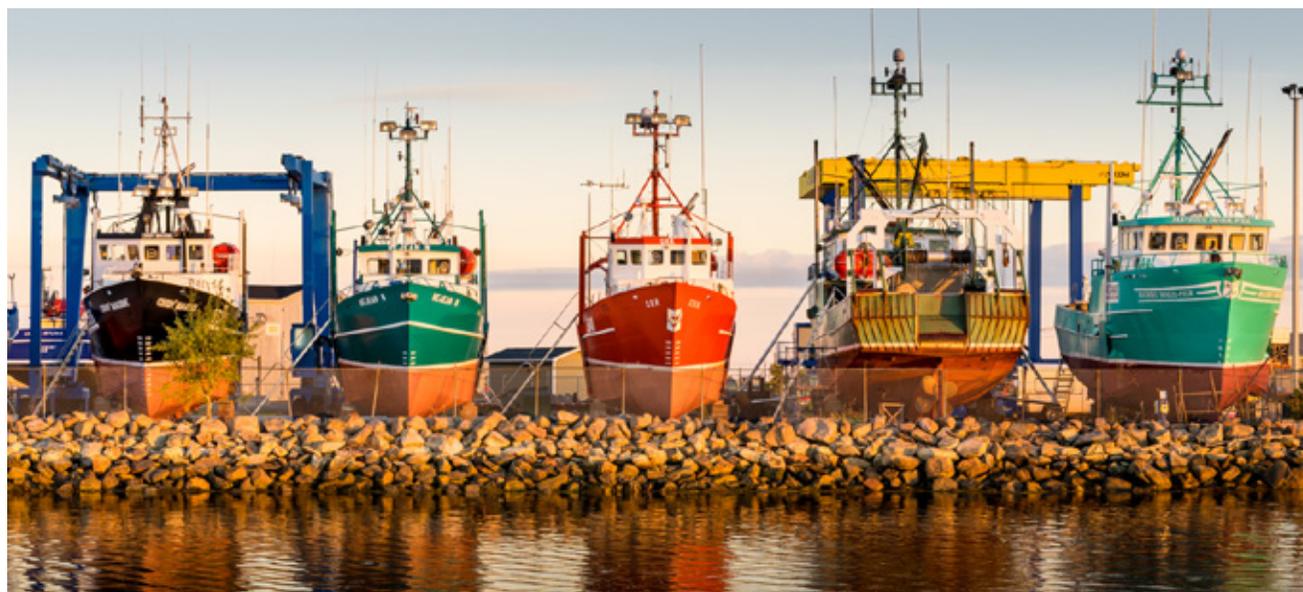


PHOTO PAR MARTIAL COMEAU

# Objectifs

## Objectif 4

*Contribuer à l'économie générale du Nouveau-Brunswick et à la viabilité de nos collectivités côtières*

La pêche est une ressource commune précieuse et vitale qui doit être gérée dans l'intérêt de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. La conservation et l'utilisation durable des ressources et de l'habitat doivent constituer l'objectif fondamental et déterminant de la gestion des pêches au Nouveau-Brunswick, et ce but sera seulement atteint au moyen de meilleures techniques scientifiques. Cet objectif permettra aussi de rendre la pêche durable et apte à contribuer au maintien de l'économie et des fondements sociaux de nos collectivités côtières et de l'ensemble de la province.

### Mesures

- Emploi dans les secteurs de la récolte et de la transformation des produits de la mer.
- Incidences économiques des secteurs de la récolte et de la transformation.
- Revenus générés.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2018–2020
Durabilité des flottilles	Poursuivre la collaboration avec l'industrie pour assurer sa durabilité, notamment mettre au point une stratégie pour équilibrer la capacité de récolte et la quantité de ressources disponibles.
Défis en matière de ressources humaines	Défendre les intérêts de l'industrie afin de relever les défis concernant l'accès à une main-d'œuvre adéquate.
Nouvelles pêches	Défendre les intérêts de l'industrie en ce qui concerne la recherche et le développement de nouvelles pêches.
Communication	Collaborer avec l'industrie en vue de promouvoir de meilleures communications entre les secteurs de la capture et la transformation.



PHOTO PAR MARTIAL COMEAU

# Objectifs

## Objectif 5

*Collaborer à la gestion des pêches en tant qu'industrie durable et intégrée dans l'intérêt des générations futures*

Pour assurer la durabilité à long terme de l'industrie des pêches, nous devons essentiellement comprendre et accepter le fait que nous y participons tous ensemble et que nous dépendons les uns des autres. En fait, les mécanismes qui amènent tous les intervenants à travailler ensemble et à partager leur expérience et leurs connaissances spécialisées favorisent la prise de bonnes décisions. Les représentants de l'industrie doivent participer activement à des forums de discussion sur les façons de faire progresser l'industrie en général. En partageant les prises de décisions, les participants assument non seulement une responsabilité concernant leur domaine d'intérêt particulier, mais aussi concernant toute la dimension de la conservation et de la durabilité des ressources halieutiques.

### Mesures

- Valeur des débarquements.
- Attribution des parts provinciales.
- Participation des Premières Nations au secteur des pêches.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2018–2020
<b>Engagement des Premières Nations</b>	Promouvoir les partenariats interentreprises pour les Premières Nations qui souhaitent s'établir dans le secteur des pêches ou des fruits de mer, ou qui sont déjà établies dans ce secteur. Améliorer les pratiques exemplaires par l'échange d'information.
<b>Meilleure gestion des pêches</b>	Collaborer avec Pêches et Océans Canada (MPO) pour améliorer la protection de la part de la ressource attribuée aux pêcheurs néo-brunswickois et consolider la stabilité et la durabilité des entreprises de pêche. Collaborer avec les intervenants pour maximiser la contribution du secteur des pêches dans l'intérêt des collectivités côtières.
<b>Coexistence durable</b>	Collaborer avec d'autres utilisateurs des espaces marins pour promouvoir une culture d'intérêt commun et pour assurer le développement et la gestion durables des ressources marines et côtières pour tous les utilisateurs.
<b>Collaboration avec les organismes de réglementation</b>	Défendre les intérêts de l'industrie auprès des organismes de réglementation pertinents pour que les normes soient appliquées d'une manière économiquement viable pour les entreprises.



PHOTO PAR JÉRÔME LUC PAULIN